

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 7 avril 2020, tenue exceptionnellement à huis clos, au local de la salle multifonctionnelle à 19h30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Sylvain Dubé
Mathieu Bibeau
Brigitte Poulin
Michel Moreau
Claude Lachance
Carole Desharnais

Assistance : 0

QUÉBEC, le 15 mars 2020 /CNW Telbec/ - La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, informe les municipalités qu'elles ont dorénavant la possibilité de tenir les séances du conseil à huis clos. De plus, les élus sont autorisés à y participer par tout moyen de communication, comme le téléphone ou la visioconférence.

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

La séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2020.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mars 2020 et de la séance extraordinaire du 21 mars 2020.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois de février 2020.
4. Dépôt du rapport financier 2019 et du rapport du vérificateur.
5. Suivi comptable.
6. Comité MADA.
7. Règlement 2020-445 modifiant le règlement 2019-444 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2020 et les conditions de leur perception.
8. Règlement entente promoteur.
9. Subventions PRIMADA, fonds biblio et piste cyclable.
10. Caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante au centre social.
11. Contrat d'aire de jeux 5-12 ans.
12. Ville amie des monarques.
13. Cirage des planchers.
14. Abat-poussière, nivelage et rechargement.
15. Achat de sulfate ferrique pour la déphosphatation.
16. Plomberie au bureau municipal.
17. Pipeline.
18. Divers :
 - 1) Service incendie. (adoption du rapport annuel)
 - 2) Dosquet tout horizon.
 - 3) Maison des Jeunes.
 - 4) Demandes.
19. Période de questions.
20. Fin de la séance.

20-04-8911

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, **APPUYÉE** par Madame Brigitte Poulin **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que présenté et, en conséquence il demeure ouvert, à toute modification.

Adoptée

20-04-8912

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MARS 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mars 2020 et de la séance extraordinaire du 21 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Dubé, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mars 2020 et de la séance extraordinaire du 21 mars 2020.

Adoptée

20-04-8913

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS DE FÉVRIER 2020.

Le journal des déboursés numéro 836 au montant de 8 157,76\$, le numéro 837 au montant de 31,53\$, le numéro 838 au montant de 34 942,17\$, le numéro 839 au montant de 181,19\$, le numéro 840 au montant de 6 187,45\$, le numéro 841 au montant de 739,27\$, le numéro 842 au montant de 4 907,63\$, le numéro 843 au montant de 1 401,62\$ et le journal des salaires au montant de 25 805,15\$ pour le mois de FÉVRIER 2020 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 50 288,51\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer les engagements de crédit à même les fonds de la Ville de Dosquet et QUE le rapport financier du 29 FÉVRIER 2020 soit et est déposé.

Adoptée

20-04-8914

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2019 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Dubé, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le rapport financier et les recommandations de la firme comptable pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 soient et sont déposés.

Adoptée

20-04-8915

SUIVI COMPTABLE.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QU'au surplus accumulé affecté pour le pipeline St-Laurent soit versé un montant de 24 425,00\$, QU'une somme de 14 363,00\$ soit versée au surplus affecté en incendie et QU'une somme de 9 140,00\$ soit versée au surplus affecté égouts.

Adoptée

20-04-8916

MANDAT COMPTABLE.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil mandate la Société de comptables professionnels agréés Desaulniers, Gélinas, Lanouette s.e.n.c.r.l. de Sainte-Croix, afin d'effectuer l'audit des états financiers de la Municipalité, incluant les états consolidés pour l'année 2020;

QUE des honoraires tels l'audit de la subvention du MTQ et de la TECQ sont inclus dans le mandat;

QUE le conseil autorise une dépense d'environ 12 000\$ afin de défrayer les coûts.

Adoptée

20-04-8917

RÈGLEMENT 2020-445 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-444 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

ATTENDU QUE la Municipalité de Dosquet a adopté, le 12 janvier 2020, le règlement 2019-444 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année 2020 et les conditions de leur perception;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire mettre en place des mesures pouvant atténuer les conséquences de la pandémie COVID-19 auprès de ses contribuables;

ATTENDU QU'un report du prochain paiement prévu au calendrier pourra permettre d'aider les contribuables à rencontrer leurs différentes obligations financières;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 21 mars 2020 par Monsieur Michel Moreau, suivi d'un dépôt d'un projet de règlement;

SUR LA PROPOSITION de Monsieur Sylvain Dubé, **APPUYÉ** par Monsieur Michel Moreau et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter le dépôt du projet règlement 2020-445, tel que suit;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Pour l'exercice financier 2020, il est imposé et prélevé une taxe foncière générale sur tous les immeubles imposables.

Les dispositions énoncées aux articles 244.29 à 244.64 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. ch. F-2.1) s'appliquent intégralement.

PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES EN PLUS D'UN VERSEMENT

Les comptes inférieurs à 300\$ sont payables en un versement unique le 15 mars. Pour tous les autres comptes, il est possible d'acquitter les taxes en 4 versements égaux, sans intérêt, selon les dates d'échéance suivantes :

Premier versement : 15 mars

Autres versements : 15 août, 15 octobre et 15 décembre

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

ENTREE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

20-04-8918

MISE EN COMMUN DES SERVICES.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité procède à l'achat d'un portable pour la ressource en commun en voirie pour un montant estimé à 1 349.99\$ avant taxes, auprès d'Expert Atom.

Adoptée

20-04-8919

CARACTÉRISATION DES MATÉRIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE AU CENTRE SOCIAL.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Sylvain Dubé, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité octroie le contrat de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante au centre social au Groupe Gesfor pour un montant estimé à 2 850,00\$ avant taxes.

Adoptée

20-04-8920

CONTRAT D'AIRE DE JEUX 5 À 12 ANS.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dosquet a obtenu une subvention du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de l'ordre de 50% des travaux prévus, soit un sentier de marche, un pumtrack et un espace 5-12 ans;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a transmis un appel d'offres sur invitation, avec système de pondération à une enveloppe, à plusieurs fournisseurs en mars 2020 pour l'aire de jeux 5-12 ans;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture le 26 mars 2020, la municipalité a reçu deux soumissions et que ces dernières étaient conformes aux clauses administratives;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection, à l'issue de ces travaux de pointage recommande la compagnie Eskair et que ce fournisseur est considéré comme étant le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage;

IL EST PROPOSÉ par Madame Brigitte Poulin, APPUYÉE par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'Octroyer le contrat de l'aire de jeux 5-12 ans à la compagnie Eskair au montant de 63 928,00\$ plus taxes, le tout payable par le budget d'immobilisations et la subvention provenant du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Adoptée

20-04-8921

VILLE AMIE DES MONARQUES.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dosquet est désireuse de contribuer à la sensibilisation du grand public afin de créer et maintenir des habitats propices pour les monarques et tous les autres pollinisateurs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire adopter 10 mesures parmi celles proposées par la fondation David Suzuki porteuse du projet;

IL EST PROPOSÉ par Madame Brigitte Poulin, APPUYÉE par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'adopter les mesures suivantes pour soutenir la sauvegarde du monarque :

1. Publier une déclaration au conseil municipal.
2. Lancer une campagne de communication pour inciter les citoyens à planter de l'Asclépiade sur leur terrain ou dans leur quartier.
3. Encourager les responsables des jardins communautaires (collectif) à mettre en valeur la conservation du monarque auprès des citoyens.
5. Développer des partenariats avec des organismes ou des spécialistes afin d'accompagner la municipalité dans sa démarche pour protéger le monarque et son habitat.
6. Organiser ou soutenir une vente ou une distribution gratuite d'asclépiade et de plantes indigènes.
8. Créer un jardin de démonstration propice au monarque sur le terrain de l'hôtel de ville ou dans un endroit public symbolique.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

13. Organiser des activités communautaires afin de faire découvrir le monarque.

15. Inciter les responsables de jardins communautaires à introduire l'Asclépiade et les plantes nectarifères.

20. Augmenter le pourcentage de plantes et d'arbres indigènes à inclure dans les plans d'aménagement paysager de la ville.

21. Encourager les gestionnaires des biens municipaux à planter de l'Asclépiade et des plantes mellifères indigènes sur les terrains municipaux et aux abords des bâtiments et propriétés appartenant à la ville.

Adoptée

20-04-8922

CIRAGE DES PLANCHERS.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Dubé, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'octroyer le contrat de cirage de planchers de la salle multifonctionnelle et du bureau municipal à l'entreprise Entretien Beauce au montant de 2 110,00\$ avant taxes.

Adoptée

20-04-8923

ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'octroyer le contrat de nivelage à Lagacé et frères au montant de 1 370,00\$ avant taxes, le contrat d'épandage de calcium à Pavage Lagacé et frères au montant d'environ 3 000,00\$ avant taxes et le mandat de rechargement dans le rang 1 pour un approximatif de 967,50\$ avant taxes à Pavage Lagacé et frères.

Adoptée

20-04-8924

ACHAT DE SULFATE FERRIQUE POUR LA DÉPHOSPHATATION.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Dubé, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Dosquet procède à l'achat de sulfate ferrique auprès de

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

Chemco pour un montant d'environ 2 300,00\$ avant taxes. À ce montant sera retranché un crédit pour le retour des totes de l'an dernier.

Adoptée

20-04-8925

PLOMBERIE AU BUREAU MUNICIPAL.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Dosquet procède à la correction de la plomberie au bureau municipal pour un montant d'environ 2 200,00\$ avant taxes.

Adoptée

20-04-8926

PIPELINE.

CONSIDÉRANT les recours entrepris devant le Tribunal administratif du Québec relativement à l'évaluation foncière du Pipeline Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT les positions des parties;

CONSIDÉRANT la séance de conciliation tenue devant le Tribunal administratif du Québec, les 10 et 11 décembre 2019;

CONSIDÉRANT l'offre de règlement effectuée par Valero par l'intermédiaire de Me Éric David dans sa lettre du 17 décembre 2019;

CONSIDÉRANT la lettre de Me Éric David du 24 février 2020 prolongeant au 13 mars 2020 la date de validité de cette offre;

CONSIDÉRANT que suite à un échange de courriels intervenu entre Me Claude Proulx, directeur général adjoint aux affaires juridiques de la Ville de Drummondville et Me Éric David, Me David accepte que la dernière condition contenue à l'offre du 17 décembre 2019 soit reformulée.

CONSIDÉRANT que la municipalité considère qu'il y a lieu d'accepter cette offre de règlement en intégrant cette modification vu le caractère non-contraignant de celle-ci;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Sylvain Dubé, ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'offre de règlement du dossier d'évaluation foncière du Pipeline Saint-Laurent devant le Tribunal administratif du Québec selon les conditions prévues à la lettre de Me Éric David du 17 décembre 2019, prolongées par Me David aux termes d'une lettre transmise aux différents avocats le 30 janvier 2020, prolongées à nouveau par Me David aux termes d'une lettre du 24 février 2020 en modifiant les termes de la dernière condition pour que ceux-ci soient remplacés selon le texte négocié entre Me Claude Proulx, de la Ville de Drummondville et Me Éric David.

Adoptée

20-04-8927

RAPPORT INCENDIE 2019.

ATTENDU la réception du rapport annuel 2019 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière daté du 24 mars 2020;

ATTENDU QUE le rapport a été présenté au conseil municipal pour en prendre connaissance et donner son approbation;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU à l'unanimité Que le Conseil adopte ledit rapport d'activité annuel 2019.

Adoptée

20-04-8928

DOSQUET TOUT HORIZON.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Monsieur Sylvain Dubé ET RÉSOLU à l'unanimité Que le Conseil municipal mandate Madame Carole Desharnais et Monsieur Yvan Charest afin de représenter le conseil municipal au conseil d'administration de Dosquet tout Horizon.

Adoptée

20-04-8929

DON.

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Claude Lachance ET RÉSOLU à l'unanimité Que le Conseil

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

municipal procède à un don de 300,00\$ auprès de l'organisme Aide alimentaire Lotbinière afin de les soutenir dans la gestion des demandes découlant de la COVID-19 et que le tout soit payable à même le revenu reporté du comité du partage.

Adoptée

DIVERS :

- 1) Service incendie : rés. 20-04-8920
- 2) Dosquet tout Horizon : rés. 20-04-8921
- 3) Maison des Jeunes :
- 4) Demandes : rés. 20-04-8922

PÉRIODE DE QUESTIONS :

20-04-8930

FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 20h47.

Adoptée

ATTESTATION

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

Directrice générale

Maire

Directrice générale